

Mobilisation

Des parents défendent les moyens de la Source Bleue

Cette petite structure de soutien à la parentalité et de prévention des troubles chez les tout-petits perdra des postes à la rentrée.

Rachad Armanios

Les familles bénéficiaires de la Source Bleue se mobilisent pour que cette structure d'accueil parents-enfants ne perde pas près de 40% de ses équivalents temps plein (ETP), comme le prévoit - pour la prochaine rentrée scolaire - l'Office médico-pédagogique (OMP) dont elle dépend.

La Source Bleue, qui a une antenne aux Pâquis et une aux Libellules, fait davantage qu'accueillir des parents avec leurs enfants en âge préscolaire. Par son action à la frontière entre l'encadrement pédagogique, thérapeutique et social, elle propose une aide à la parentalité et deux lieux de socialisation pour des familles souvent isolées, issues en majorité de la migration.

Cette année, environ 100 familles ont transité dans ses deux centres, qui ont reçu plus de 150 enfants.

La Source Bleue est aussi un lieu de prévention de troubles, comme ceux du langage. Il y a un an, la Cour des comptes reconnaissait son apport précieux pour lutter contre «l'échec programmé» du pic du nombre d'enfants concernés par des mesures de pédagogie spécialisée à l'entrée à l'école.

Manque de reconnaissance

Elle soulignait aussi son manque de reconnaissance et de moyens. À la fin du mandat de la précédente cheffe de l'Instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta, la Source Bleue avait bénéficié d'une augmentation tempo-



Des familles de bénéficiaires ont lancé une pétition pour que cette entité d'accueil parents-enfants ne perde pas près de 40% de ses équivalents temps plein à la rentrée.

raire de postes de spécialistes. La magistrate avait auparavant chargé la Cour des comptes de réfléchir à quelle entité rattacher la structure.

Insistant sur l'approche pluridisciplinaire propre à l'OMP, son rapport privilégiait le statu quo. Mais, constatant un sous-investissement, il suggérait que l'État mandate un prestataire externe.

Désormais dirigé par Anne Hiltbold, le DIP ne communique pas ses intentions. À l'exception de la suppression de postes «temporaires» regroupant plusieurs temps partiels (logopédiste, psychomotricienne, éducatrice) et représentant 1,3 poste, au total. À quoi s'ajoute la suppression de deux postes de coordinatrices à un taux de 25% chacun.

Des parents réclament le maintien de ces postes dans une pétition qui sera transmise à Anne Hiltbold ce mercredi, à l'occasion d'une manifestation devant l'Hôtel-de-Ville. «Je ne comprends pas cette logique d'économies, car supprimer ces spécialistes sera un handicap pour nous, mais aussi

pour la société, et cela coûtera plus cher au final», témoigne une maman.

Liste d'attente

Anisa Mohamed Abdi, une autre mère de famille à l'origine de la mobilisation, est arrivée de Somalie il y a plusieurs années. Elle se souvient: «C'est grâce aux professionnels de la Source Bleue que j'ai compris qu'il n'était pas normal que mon fils ne parle pas. Ils m'ont aidée dans les démarches pour faire un bilan, puis, perdue en apprenant qu'il était autiste, ils m'ont beaucoup soutenue.»

Aujourd'hui, «il parle et va à l'école ordinaire avec des mesures d'accompagnement de deux périodes par semaine. Sans la Source Bleue, il serait dans l'enseignement spécialisé.» C'est également à la Source Bleue que cette maman a peu à peu appris le français. Elle continue à fréquenter la structure, avec sa fille, mais s'inquiète pour toutes les familles qui sont refusées, faute de moyens.

Dans une interpellation, la députée Verte Laura Mach demande

à l'Exécutif des garanties pour éviter «l'effondrement» des prestations durant la transition vers une éventuelle nouvelle gouvernance.

Réponse du DIP: «La Source Bleue ne perdra pas de postes. Une augmentation temporaire avait été acceptée pour une année. Il s'agit à présent de revenir à la situation initiale. Le caractère temporaire de ces ressources avait été largement annoncé en amont.»

La Ville entre en jeu

Quant à la future gouvernance, l'association Astural a communiqué à l'OMP son intérêt pour recevoir mandat de gérer la Source Bleue, mais attend encore une réponse.

Christina Kitsos, maire de la Ville de Genève, informe qu'une première rencontre entre l'OMP et le Service de la petite enfance s'est tenue fin avril. Elle juge la prestation essentielle, mais relève que les crèches n'ont pas l'expertise thérapeutique puisqu'elles ne connaissent pas les fonctions de psychologue, éducateur social et logopédiste.

Un satisfecit pour l'aide au développement

Politique cantonale
La Cour des comptes a passé au scanner les pratiques du Service de la solidarité internationale.

On ne peut pas toujours tout critiquer, même à Genève: «Nous avons observé que le niveau de rigueur dans l'attribution de l'aide est remarquable», explique le magistrat à la Cour des comptes Frédéric Varone, qui a rendu public mardi un «audit de conformité» consacré à la gestion de l'aide cantonale au développement.

C'est une bonne nouvelle, car cette aide, c'est un peu une spécialité locale. De fait, tout en ne consacrant que 0,1% de son budget à cette question (15,6 millions de dépenses annuelles), Genève dépense plus que l'ensemble des autres cantons suisses. Les 45 communes ne sont pas en reste, puisqu'elles versent environ le même montant.

Comment expliquer cette générosité? D'abord, le secteur international, ce n'est pas rien: en 2023, à Genève, près de 36'000 personnes étaient employées par 38 organisations internationales, 231 ONG et États. «Il existe ici une sensibilité particulière, relève Anne de Riedmatten, directrice du Service de la solidarité internationale, en lien avec la tradition humanitaire et de coopération cantonale et ce depuis au moins la création du Comité international de la Croix-Rouge», dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

La Cour a passé les pratiques du service au peigne fin en 2023. On peut suivre le cheminement des financements, qui sont toujours des cofinancements. En résumé, les versements inférieurs à 60'000 francs (60% des projets) sont attribués directement aux demandeurs après examen par une commission interne; ceux supérieurs (40%) sont décidés par une commission consultative avec décision finale du Conseil d'État. Ces aides peuvent être directes (6,5 millions) ou transiter par des partenaires (9,9 millions) comme la Fédération genevoise de coopération ou des organisations internationales.

Pour la Cour, il est néanmoins possible d'améliorer encore les processus. Parmi les points noirs à régler figure la vétusté de l'informatique, qui limite le suivi des dossiers ou complique l'extraction des données. Il faut aussi mieux clarifier ce qui ressort des subventions de fonctionnement aux organisations, et les aides aux projets. La Cour recommande aussi de continuer à verser les bouillons pour empêcher tout conflit d'intérêts de la part des collaborateurs du Service social international dans l'attribution des aides. Y en a-t-il eu? «Si nous avions rencontré des cas évidents, nous en aurions fait mention», rassure Frédéric Varone. D'autres clarifications des pratiques et uniformisation sont requises. À noter que le Département des finances a accepté l'ensemble des recommandations de la Cour.

Marc Bretton

Loisirs



Un nouveau ponton destiné à la baignade a été inauguré sur le quai de Coligny, entre le Tropical Corner et Port-Tunnel. En forme de C, il est composé de soixante pierres calcaires italiennes et mesure 19 mètres de diamètre. Une roselière a aussi été plantée. LFA

PUBLICITÉ

La sablière illégale doit stopper ses activités

Avusy

Le Tribunal fédéral vient de refuser le recours de l'entreprise qui accueille et recycle des déchets de chantier en zone agricole depuis les années 80.

Le Tribunal fédéral vient de douler le dernier espoir de la Sablière du Cannelet. L'entreprise Maury SA, qui recycle des déchets de chantier sur la commune d'Avusy de manière illégale depuis des dizaines d'années (car située en zone agricole), doit donc définitivement stopper ses activités: après le rejet de cet ultime recours, le site ne pourra à l'avenir plus accueillir de nouveaux déchets de chantier.

Longue saga

La Sablière du Cannelet exploite la gravière depuis 1983. Des prolongations ont été accordées par l'État au fil des années.

Mais en 1996, alors que l'autorisation définitive est délivrée, la Commune d'Avusy fait recours et gagne jusqu'au Tri-

bunal fédéral. Une longue saga commence alors. Judiciaire, mais aussi politique. La création d'une zone industrielle et artisanale, qui aurait permis de régulariser l'activité de la sablière, est refusée en votation populaire courant 2020.

L'État programme alors le démantèlement du site, avec une évacuation des installations et des matériaux, prévu pour le 31 juillet... 2023. Cela ne se fera pas, puisque l'entreprise fait recours contre ce planning. La justice genevoise le rejette, mais accepte de décaler le calendrier de deux ans pour permettre à l'entreprise de se retourner. Mais celle-ci dépose tout de même un nouveau recours en deuxième instance, qui échoue également.

Et «longue tolérance»

La sablière monte alors jusqu'au Tribunal fédéral, demandant la mise en place d'un calendrier de démantèlement seulement lorsque l'autorisation de construire pour son futur site sera délivrée.

Or, les juges de Mon-Repos

«Dès ce jour, il est interdit à la sablière d'accepter de nouveaux déchets. Le démantèlement commence, enfin.»

M^e Romain Jordan

Avocat de la Mairie d'Avusy

ont dit non. Ils estiment que la justice genevoise n'a ni violé le droit d'être entendu de l'entreprise (qui demandait des auditions supplémentaires) ni n'a été trop sévère en confirmant les échéances du démantèlement. «Ce d'autant moins que la recourante a bénéficié d'une longue tolérance depuis plus de vingt-cinq ans», indique l'arrêt. Pour la justice, les échéances mises en place par l'État ne sont pas disproportionnées et prennent compte des différents intérêts.

L'entreprise a désormais deux ans et demi pour rendre son site à l'agriculture d'ici au 31 juillet 2026. En plus de démonter ses installations courant 2025, il lui faudra aussi dépolluer le terrain.

Victoire décisive

Pour la Commune d'Avusy, qui n'a jamais cessé de combattre la présence de la gravière sur son sol, c'est un grand jour. «C'est une victoire décisive et importante qui, évidemment, nous réjouit», relève Romain Jordan, avocat de la mairie. Dès ce jour, il est interdit à la sablière d'accepter de nouveaux déchets. Le démantèlement commence, enfin.»

Contactée, la Fondation pour les terrains industriels (FTi) indique que les discussions pour un éventuel déplacement de la sablière à Vernier continuent. L'avocat de Maury SA, M^e Jean-Jacques Martin, précise que l'entreprise «va ré-examiner l'ensemble de la situation en fonction de cette nouvelle décision».

Chloé Dethurens

Tribune de Genève | Supplément



Demain dans votre journal

Découvrez notre supplément Fête de la musique